



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés :
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-035 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 février 2026,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2026 opéré par le Bureau communautaire qui s'est réuni le 5 mars dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2026 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire,

CONSTATANT que le Budget primitif 2026 de la Genette verte s'équilibre à **597 515,00 euros**, qui se décomposent comme suit :



- La section de fonctionnement s'équilibre à : 383 817,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2026
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	173 480,28
012 - CHARGES DE PERSONNEL	165 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 736,72
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES	600,00
Total dépenses de fonctionnement	383 817,00

Chapitre	BP 2026
002 – Résultat de fonctionnement reporté	12 422,37
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 272,43
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	18 000,28
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	349 121,92
Total recettes de fonctionnement	383 817,00

- La section d'investissement s'équilibre à : 213 698,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2025	Propositions nouvelles	BP 2026
1001 – REHABILITATION GENETTE VERTE	65 843,00	115 709,15	181 552,15
1002 - MATERIEL	4 778,98	20 000,44	24 773,42
16 - Emprunts et dettes assimilées		3 100,00	3 100,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 272,43	4 272,43
Total dépenses d'investissement	70 615,98	143 082,02	213 698,00
Chapitre	RAR 2025	Propositions nouvelles	BP 2026
001 - Solde d'exécution section d'investissement		170 637,84	170 637,84
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		35 736,72	35 736,72
10 –Dotations, fonds divers et réserves		7 323,44	7 323,44
Total recettes d'investissement		213 698,00	213 698,00

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 27/2/26



ID : 048-200069151-20260219-DELIB_2026_035-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2026 du budget annexe de la Genette Verte tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Patrick BOSC

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.